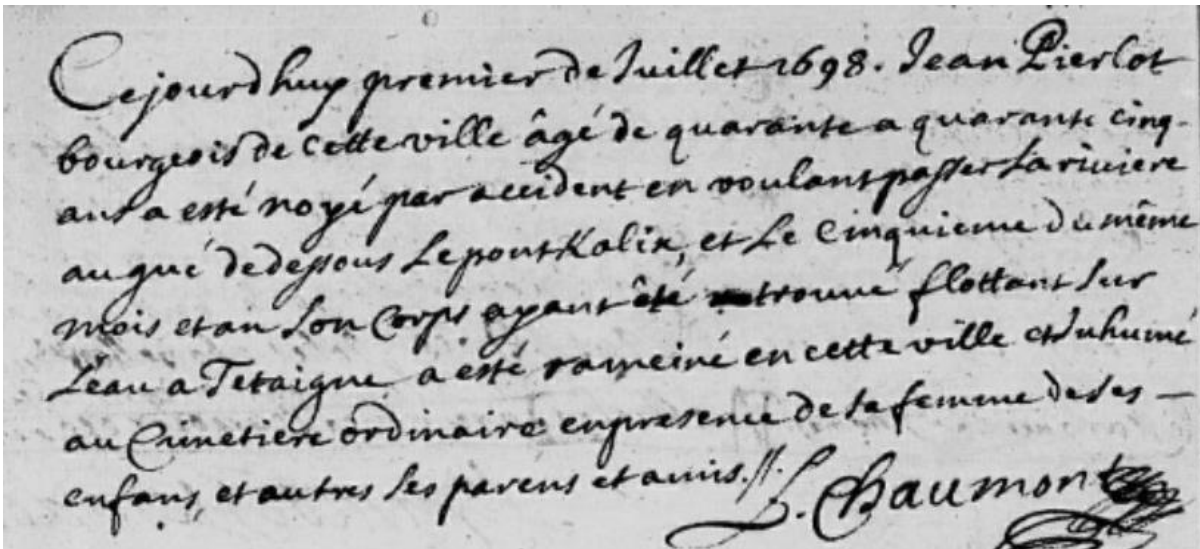


Noyé en passant le gué !

Ce jourdhuy premier de juillet 1698, **Jean Pierlot** bourgeois de cette ville âgé de quarante a quarante cinq ans a esté noyé par accident en voulant passer la rivière au gué de dessous le pont Kalix et le cinquieme du même mois et an son corps ayant été trouvé flottant sur leau a Tetaigne a esté ramené en cette ville et inhumé au cimetiére ordinaire en presence de sa femme de ses enfans et autres ses parens et amis.



Ce jourdhuy premier de Juillet 1698. Jean Pierlot bourgeois de cette ville âgé de quarante a quarante cinq ans a esté noyé par accident en voulant passer la rivière au gué de dessous le pont Kalix, et le cinquieme du même mois et an son corps ayant été trouvé flottant sur leau a Tetaigne a esté ramené en cette ville et inhumé au Cimetiere ordinaire en presence de sa femme de ses enfans, et autres les parens et amis. L. Baumont

Qui était-il ? Pourquoi n'a-t-il pas donné son vrai nom ?

Ce jourdhuy vingt huitieme de novembre 1698 sur la dispense obtenue des trois bans de mariage pour cas de nécessité ce requerant **entre Etienne Carizot** dit Laforge cy devant cavallier au Regiment d'Imecourt d'une part et Catherine Labouverie fille de defunt Henry Labouverie et de defunte Jeanne Gaillard ses pere et mere de cette parroisse d'autre part. Je père vicairé leur ay donné la benediction nuptiale apres avoir pris deus le consentement reciproque en presence de leurs parens et amis communs et aussi fait controller la dite dispense des bans selon l'ordonnance du Roy.

Ledit Laforge a déclaré après son mariage que **son veritable nom de bapteme et de famille est Michel Espithal** et ce en presence de Mr Paul Lamberteau procureur au baillage du dit Carignan et de Jean Thierry marchand au dit lieu lesquels ont signé avec le dit Espithal qui a fait sa marque.

Ce jour d'aujourd'hui vingt huitieme de Novembre 1694. Sur
L'adispense obtenue des trois, bans de mariage pour cause
de necessite ce requerant entre Etienne Carizot cy demeurant

dit Laforge Canallier au Regiment d'Inceuvre d'un part et Catherine
Laforge Labouerie fille de defunt Henry Labouerie et de
a declaree defunt Jeanne Gaillard Lesperier mere de cette parroisse
apres son mariage d'autre part. Le ptre vicair leur ay donne la benediction
que l'habituelle nuptiale apres avoir pris deux Le consentement resipro
non de Baptême et de famille que en presence de leurs parents et amis communs. et au
est Michel fait Controller L'ad. dispense des bans selon L'ordonnance
Episthal de Roy. p. ^{masque} dudit Etienne ^{mar que} de Lad. Catherine
Lambertan Carizot Labouerie

procureur au
Baillage dudit
Carizot et
de Jean Thierry
marchand audit
lieu les quel sont
signe avec led.
Episthal qui a
fait la marque

Jean gony as

Basle canel

L. Chaumont

Ce jour d'aujourd'hui
vingt ans ou environ Catherine Jeanjean fille de Bernard
Jeanjean et de Catherine Berbival Lesperier et mere de cette
Lambertan parroisse apres avoir receu tous les sacrements avec pieté
et joye et Le lendemain son corps a été inhume au cimetiere de
L. Chaumont en presence de ses parents et autres. L. Chaumont

^{masque} dudit Episthal